



Port du masque aux abords du collège et dans l'espace public.

publié le 03/11/2020 - mis à jour le 15/01/2021

Descriptif :

Vous trouverez en pièce jointe les arrêtés préfectoraux portant obligatoire le port du masque aux abords du collège et dans l'espace urbanisé. Ces arrêtés ont été prolongés jusqu'au 15 février 2021.

Documents joints

 [arrete_2020-sidpc-227](#) (PDF de 104.4 ko)

 [arrete_2021-sidpc-002](#) (PDF de 180.4 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.